

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 septembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 45

**Présents non votants :
6**

Représentés : 5

Votants : 44

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Sylvie DAILLY, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS

Représentés : Christian BAZART, Katya CHASSEIGNE, Vincent LOMBART, Mireille MOREL, Sylvain OBARA

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Pierre-Louis MOLITOR, Anne RAMAND, Marie-Pierre VERDUN

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ, Dominique PICHELIN

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2022_066 - Objet : Décision modificative – Budget annexe Ordures Ménagères 2022

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 055-200066140-20220913-DE_2022_066-DE

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget OM par délibération DE_2022_032 du 7 avril 2022 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les dépenses imprévues d'investissement étaient supérieures au pourcentage autorisé et que les opérations d'ordre n'étaient pas équilibrées. Il convient donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	-7226.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		-1138.00
TOTAL :		-7226.00	-1138.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-16827.00	
2154	Matériel industriel	3413.00	
2157	Aménagements matériel industriel	3414.00	
2313	Constructions	10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-7226.00	-1138.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative proposée du budget OM de l'exercice 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 septembre 2022
et publié ou notifié
le 21 septembre 2022

La Présidente,
Madame AUBRY Martine